

Colloque du Centre Michel de l'Hospital

Le Droit à l'oubli

mercredi 25 mars

14h - 18h / Amphi Trudaine

sous la direction de

Madame Anne-Blandine CAIRE / Professeur des universités de droit privé et sciences criminelles
et de Madame Caroline LANTERO / Maître de conférences en droit public

avec le Master 2 Droit de l'Administration et de la Justice

Colloque du 25 mars 2015

Le Droit à l'oubli

Sous la présidence de :

Caroline LANTERO, Maître de conférences en droit public – UDA

Mot d'accueil

Christine BERTRAND, Doyen de l'École de Droit – UDA

14h – 14h15 : **Propos introductifs**

Anne-Blandine CAIRE, Professeur des universités de droit privé et sciences criminelles - UDA

14h15 – 15h : **Le droit à l'oubli à l'ère du numérique**

Lamia EL BADAWI, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles – UDA

15h – 15h25 : **Le droit à l'oubli et la gestion des données personnelles en matière de fichiers**

Claire MARLIAC, Maître de conférences en droit public – UDA

15h25 – 15h50 : **Le droit à l'oubli et la gestion du passé : le phénomène de lustration**

Marie-Elisabeth BAUDOIN, Maître de conférences HDR en droit public – UDA

16h – 16h15 : Pause

16h15 – 17h : **Le droit à l'oubli en matière d'infractions pénales**

Evan RASCHEL, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles - UDA

17h – 17h45 : **L'anonymat en droit de la filiation, reflet d'un droit à l'oubli**

Sandrine TISSEYRE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles – UDA

17h45 – 18h : **Synthèse : un droit ou des droits à l'oubli ?**

Ronan RAFFRAY, Professeur des universités de droit privé et sciences criminelles – UDA



École
de Droit
UdA | Université d'Auvergne